Tourisme: évaluation du plan d'action communautaire 1993-1995

1996/2084(COS) - 25/10/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Lyndon HARRISSON (PSE, RU) sur l'évaluation du plan d'action communautaire en faveur du tourisme (1993-1995), le Parlement européen plaide pour que la Conférence intergouvernementale confère à la politique du tourisme une base juridique indispensable à la coordination des actions nationales et européennes. Estimant que l'industrie touristique européenne est négligée et que la protection des touristes doit être améliorée, le Parlement demande que l'on poursuive des actions orientées prioritairement vers le secteur privé (en particulier les PME), afin d'offrir davantage de possibilités de croissance et de création d'emplois. Il demande notamment la poursuite des actions telles que celles en faveur des handicapés ou pour la création de statistiques européennes. Enfin, le Parlement souhaite la mise en oeuvre de projets pilotes pour remédier au problème de la congestion du trafic pendant les vacances et l'intensification des actions dans des domaines tels que l'étalement des vacances, le tourisme rural, le tourisme des jeunes, le tourisme sportif, le tourisme culturel et de découverte, le tourisme des personnes âgées.